

RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR VIE PRIVÉE ET FAMILIALE – Étranger confié à l'aide sociale à l'enfance ou à un tiers digne de confiance

Liste des documents justificatifs à fournir

La liste exhaustive des pièces justificatives est disponible via ce lien : [Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - Annexe 10](#). Cette liste ne s'applique pas aux cas qui relèvent d'un accord international.

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>.

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

Les justificatifs marqués d'un * sont obligatoires.

JUSTIFICATIFS COMMUNS A TOUS LES DEMANDEURS

INFORMATIONS PERSONNELLES

Justificatif de nationalité *

Veillez joindre un des justificatifs suivants :

- Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
- ou attestation consulaire avec photo ;
- ou carte d'identité avec photo ;
- ou carte consulaire avec photo ;
- ou certificat de nationalité avec photo.

Photographie d'identité récente - Numéro EPhoto *

Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, veuillez renseigner le numéro ephoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de ephoto, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques en suivant ce lien : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>

DOMICILE * Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

Si domicile personnel :

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou copie du bail de location ;
- ou copie d'une quittance de loyer ou de taxe d'habitation.

Si hébergement à l'hôtel :

Veillez joindre les justificatifs de domicile suivants :

- Attestation de l'hôtelier ;
- copie de la facture du dernier mois.



Dans l'ANEF, le détail des justificatifs de domicile demandés n'est pas identique. **Les pièces indiquées dans la présente fiche permettent de justifier du domicile dans l'ANEF** indépendamment de ce qui est mentionné dans l'ANEF.

RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR VIE PRIVÉE ET FAMILIALE – Étranger confié à l'aide sociale à l'enfance ou à un tiers digne de confiance

Liste des documents justificatifs à fournir

Si hébergement chez un particulier :

Veillez joindre les justificatifs de domicile suivants :

- Attestation de l'hébergeant datée et signée ;
- copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa carte de séjour ;
- justificatif de domicile de l'hébergeant si l'adresse inscrite sur sa carte d'identité ou sa carte de séjour n'est plus à jour.

Si placement à l'aide sociale à l'enfance :

Veillez joindre le justificatif suivant :

- Attestation d'hébergement de la structure d'accueil datée et signée.

MOTIF DE SÉJOUR

Justificatif d'activité professionnelle salariée ou de formation professionnelle*

Veillez joindre un des justificatifs suivants :

- Inscription dans un établissement scolaire ;
- ou contrat de travail ou d'apprentissage ;
- ou attestation du responsable du centre de formation.

Justificatif du caractère réel et sérieux du suivi de la formation*

Veillez joindre au moins un des justificatifs suivants :

- Evaluation ;
- relevé de notes ;
- attestation d'assiduité.

Justificatif d'insertion dans la société française*

Veillez joindre le justificatif suivant :

- Attestation de la structure d'accueil (foyer ou famille d'accueil).



Dans l'ANEF, les justificatifs d'activité professionnelle salariée, de **formation professionnelle et de son caractère réel et sérieux** sont regroupés sous un **seul item** : « justificatifs d'activités professionnelle ».

Demandeurs d'une carte de séjour pluriannuelle (CSP)

Veillez joindre le justificatif suivant :

Acte d'engagement à respecter les valeurs de la République dûment signé et daté *